

ENERGIE

POUR TOUS

Tenez compte du fait que le grand amour et les grandes réussites impliquent de grands risques

Mensuel Nigérien Indépendant d'Informations Energétiques édité par le Collectif pour la Défense du Droit à l'Energie au Niger (CODDAE)
Sites web : www.coddae.org, www.droitalenergieniger.org, www.tamtaminfo.com, nigerdiaspora.net N°012 du 9 Mai 2008 Prix 300 FCFA 2ème année

Coupures d'électricité au Niger :

L'incompétence



Lire Page 3

de Foukouri



Déclaration de presse relative aux coupures d'électricité devenues intempestives au Niger

En janvier 2008, l'Administrateur Délégué de la Nigelec, Monsieur Foukori Ibrahim, portait à la connaissance de l'opinion nationale et internationale avec trompettes et fanfares que sa société allait réaliser d'importants investissements qui consistent à remplacer les câbles de transport d'électricité de faible capacité par d'autres de la nouvelle génération plus appropriés en vue de porter la capacité du réseau électrique de 40 à 80 mégawatts.

Les Nigériens avaient cru enfin que pour une fois, la Nigelec qui a, de fait, le monopole de production et de distribution d'énergie au Niger, a finalement pris en considération les nombreuses plaintes de sa clientèle qui a longtemps cessé de croire en elle, notamment en sa capacité de comprendre et de faire face aux problèmes énergétiques de tout genre qu'elle leur impose et ce d'autant plus que l'inamovible Administrateur Délégué qui n'est pas un spécialiste en électricité a cru devoir rassurer les Nigériens que dans un mois les coupures intempestives et les délestages incessants ne seront que de lointains souvenirs dans la mesure où, une fois les travaux réalisés, la capacité de fourniture de la Nigelec passera au double, afin de faire face véritablement aux besoins des habitants de la capitale Niamey et des villes de Dosso et Tillabery, et ce pour de nombreuses années.

Malheureusement, le vendredi 02 mai 2008, la situation a atteint son paroxysme et ne peut plus être tolérée par les consommateurs qui pour la plupart sont impuissants et désarmés en cette période de haute chaleur, pour d'autres condamnés à rester dans leurs lieux de travail sans rien faire.



Comme l'on a l'habitude de dire, le mensonge a beau courir, la vérité finira toujours par le rattraper. En effet, le lundi 28 avril 2008, le même Administrateur Délégué, est revenu avec fracas pour animer une Conférence de presse après un mois de mutisme inexplicable, déclaré que les nombreux délestages et coupures constatés plus que par le passé ne sont pas imputables à une défaillance quelconque de la Nigelec et que cela provient exclusivement de son fournisseur du Nigeria dont il salut la com-

préhension, car selon ses dires, celui-ci privilégierait la satisfaction des besoins du Niger par rapport même à la satisfaction de ses compatriotes du Nigeria dont c'est sa première mission.

Aussi, pour dérouter les consommateurs, Monsieur Foukori Ibrahim utilise un mot four tout afin d'expliquer la baisse de tension constatée sur le Barrage de Kandji au Nigeria, baisse de tension en réalité consécutive seulement à la période d'étiage sévère que connaît le fleuve Niger dont l'écoulement à débit très faible ne permet plus de faire tourner toutes les turbines de l'usine de production. Or, comme on le sait, l'étiage sévère actuel que connaît le fleuve Niger va continuer jusqu'à la fin du mois de juin, voire même juillet si les pluies ne sont pas précoces dans le bassin du fleuve Niger. C'est pourquoi, tant que le Niger n'aura pas son propre Barrage, le problème de baisse de tension continuera à se poser en période d'étiage.

Aussi, à cette Conférence de presse, Monsieur Foukori Ibrahim déclarait que si le Niger veut éviter les coupures d'électricité, il doit augmenter sa propre capacité de production de 35 à 70 mégawatts, en réalisant un autre investissement de l'ordre de huit milliards. A-t-il déjà omis le crédit octroyé par les banques nationales de l'ordre de 4,5 milliards de FCFA pour financer le remplacement des câbles ?

Ainsi, il nous donne la preuve que notre pays pourrait réaliser son autonomie pour une longue période sans avoir recours à son fournisseur traditionnel qui pourrait seulement être sollicité que quand nos besoins sont supérieurs à la demande de 70 mégawatts.

C'est dire, aujourd'hui, avec les ressources provenant des

de production et de fourniture d'électricité, mais, il paraît être un piètre gestionnaire qui n'arrive plus à appréhender le meilleur choix d'investissements à moindre coût pour donner à notre pays une relative sécurité dans la satisfaction de ses besoins énergétiques dans la mesure où la solution qu'il préconise ne dépend plus de l'étiage du fleuve Niger.

Pourtant, cette solution nous mettra à l'abri de tous les désagréments dus à ces coupures intempestives et aux délestages insupportables jusqu'à la réalisation de notre Barrage de Kandadji en 2019.

BON A SAVOIR

Que signifie un délestage ou un black out ?

Une panne sur une ligne électrique peut être provoquée par divers événements : vents violents, orages, tempête, glissement de terrain, agression extérieure, accumulation de poids, ou incident technique. Une avarie sur le réseau est relativement rare mais elle peut se présenter avec un caractère imprévisible et avec des conséquences qui peuvent devenir rapidement graves. (Cas de la chute du pylône sur la ligne Dosso-Niamey).

En effet, il n'est un secret pour personne, que la Nigelec ne dispose que d'un temps très court pour limiter les reports des flux d'électricité sur les autres lignes disponibles. Pour cette raison, on constate, qu'elle effectue, si nécessaire, des délestages pour éviter dans toute la mesure du possible un black-out complet de la distribution électrique.

Les conséquences sur l'alimentation électrique d'une panne sur la principale artère en provenant du Nigeria, résultent du niveau de consommation, lui-même dépendant du moment de la journée, de la saison, des conditions météorologiques.

En cas de consommation électrique faible, un incident sur l'unique ligne n'entraîne pas de coupures ; la faible quantité d'électricité consommée se reporte sur les deux centrales électriques. A l'inverse, en cas de forte consommation, des surcharges importantes apparaissent et entraînent un dépassement de la capacité.

Si la Nigelec n'agit pas rapidement en délestant une partie de la consommation, ces lignes commencent à se mettre automatiquement hors tension. Cela entraîne des reports encore plus importants sur les lignes qui restent en service, aggravant encore

une somme de puissance des équipements à installer.

3°) constate que Monsieur Foukori Ibrahim pense, que quand un transformateur crame, il appartient aux clients des quartiers d'aller le déclarer à temps, alors qu'il doit exister un tableau de bord où tous les accidents qui surviennent sont signalés, compte tenu de l'envergure de la Nigelec, le cas contraire, le reproche fait à la Nigelec d'être mal gérée n'est-il pas fondé ?

4°) interpelle les décideurs Nigériens de mettre fin à ce genre de situation en mettant à la tête des directions de nos entreprises vitales comme la Nigelec, des professionnels avi-

sés et des gestionnaires chevronnés pouvant avoir une vision de nos problèmes à moyen et long termes et non des personnes co-optés qui nous disent un jour une chose et le lendemain tout son contraire en implorant le pardon des citoyens victimes de leur mauvaise gestion.

5°) invite le Président de la République et son Gouvernement de tout mettre en œuvre pour épargner aux paisibles citoyens des coupures d'électricité qui occasionnent d'énormes pertes à notre pays.

1°) se demande que cache la Nigelec, en refusant d'annoncer la puissance réelle qu'elle reçoit après l'effectivité des travaux entrepris ;

2°) s'interroge pourquoi Monsieur Foukori Ibrahim a-t-il tenté maladroitement de démontrer aux consommateurs que seuls les matériels nommément déclarés à la Nigelec au moment de la souscription de la police d'abonnement sont couverts par l'assurance, alors que tout le monde sait que les clients de la Nigelec souscrivent pour une puissance donnée et non pour



la situation. Par effet « domino », toutes les lignes peuvent s'arrêter en un temps très court ce qui conduit à un black-out total.

1°) Les délestages consistent à interrompre momentanément la fourniture d'électricité à une partie des consommateurs. Les délestages sont des coupures d'électricité sélectives, volontaires et maîtrisées. Ce sont des mesures d'urgence qui permettent d'éviter la propagation d'un incident sur d'autres zones ou un effondrement complet du système électrique (« black-out »).

On peut les comparer au fait de débrancher une machine, dans un logement, quand trop d'appareils électriques fonctionnent en même temps pour éviter que le système entier ne disjoncte. Cette manœuvre est exécutée par les gestionnaires de réseaux de distribution suivant les volumes de délestage définis.

Lors d'un délestage, les clients classés « non prioritaires » par la Nigelec sont concernés en premier lieu par les coupures. Les clients prioritaires

(hôpitaux, installations à risque, etc) ne sont pas touchés par le délestage.

Le 4 novembre 2006, suite à un incident électrique en Allemagne, l'ensemble des pays européens a délesté environ 10 % de sa consommation nationale pour rétablir en urgence l'équilibre électrique. Ils ont ainsi évité des surcharges successives de lignes électriques, qui auraient, par effet de cascade, entraîné une coupure totale de la moitié ouest de l'Europe.

2°) Le black-out est la coupure totale de toute une zone géographique voire d'un pays entier. Ce cas s'est produit en septembre 2003 en Italie, au cours de l'été 2003 sur la côte Est des Etats-Unis et pour la première fois le vendredi 2 mai 2008 au Niger. Un black-out correspond à un incident très grave ou non maîtrisé. Plusieurs heures, voire plusieurs jours sont nécessaires pour rétablir progressivement le courant électrique.

Fait à Niamey, le 3 mai 2008, le président Moustapha Kadi

Communiqué de l'ONG CODDAE

L'ONG Collectif pour la Défense du Droit à l'Énergie (CODDAE), autorisée à exercer ses activités par arrêté N°0065/MI/SP/D/DGAP/DLP, a l'honneur de porter à votre connaissance qu'elle occupe actuellement ses nouveaux locaux sis route de Tillabery. A cet effet, elle porte à la connaissance de l'opinion nationale et à l'intention de ses partenaires que son siège national est ouvert tous les jours ouvrables au quartier Yantalla, route de Tillabery, premier virage à droite après le mur de la centrale électrique Nigelec Goudel. Les personnes ayant des courriers ou plaintes relatives au droit à l'énergie et aux violations des droits de l'homme liées aux questions environnementales, sont priées de bien vouloir déposer leur dossier au secrétariat. Nos contacts sont à l'adresse suivante : (00227) 96968255, 93917979 BP 11611 Niamey République du Niger.

Coupures d'électricité au Niger :

L'incompétence de Foukori

M. Foukori Ibrahim, Administrateur délégué de la Nigelec paraît ne plus rien contrôler au sein de sa société alors que la fourniture en électricité semble passer en courant alternatif, avec des délestages qui se multiplient et provoquent des dégâts inquiétants.

Les dysfonctionnements de la Nigelec en pleine lumière !

Depuis plusieurs semaines les perturbations électriques sont devenues de plus en plus fréquentes et vont jusqu'à provoquer des pannes ou des destructions notamment d'appareils électroménagers, électroniques, informatiques ainsi que des pertes de production de plus en plus lourdes. Les délestages touchent quasiment l'ensemble des régions du Niger : Niamey, Dosso, Tillabéry, Maradi, Tahoua, Zinder et Diffa ne sont pas épargnées. Particuliers, commerçants, services publics ainsi que les sociétés pourvoyeuses de nombreux emplois font le bilan des conséquences. Même les services stratégiques dont les hôpitaux sont concernés.

Le réseau électrique Nigérien est manifestement en pleine dégradation. La qualité du service se détériore un peu plus chaque jour. C'est dans ce contexte, que l'Administrateur Délégué de la Nigelec, M. Foukori Ibrahim, a donné deux conférences de presse pour tenter d'expliquer les difficultés auxquelles il est confronté. Il n'a pas caché son inquiétude à la population nigérienne: « au cours de cette semaine, nous venons nous adresser un peu aux clients et aux Nigériens pour dire d'abord ce qui s'est passé depuis les deux derniers jours. J'aurai souhaité d'ailleurs que vous veniez au lieu que moi je parte vers vous. Que certaines presses viennent vers nous pour savoir exactement ce qui s'est passé. Malheureusement, nous avons entendu sur les antennes de certaines radios et télévisions certaines informations qui frisent un peu, je dirai pas la provocation, mais plutôt une certaine réjouissance face à la situation... Quelque chose que nous pouvons appeler une certaine catastrophe..... »

Quoi de plus normal d'être inquiet, alors que la distribution et la fourniture d'énergie électrique du Niger demeure défectueuse ? On pourrait même dire catastrophique en évoquant la journée du vendredi 2 mai 2008, un vendredi noir. L'intégralité de la fourniture électrique a été suspendue dans les villes, entraînant la rupture d'approvisionnement de toutes les infrastructures, contrairement aux propos rassurant qu'il a tenus en janvier 2008. Car, pour une fois, les Nigériens se sont retrouvés dans l'obscurité totale.

En effet, après une douzaine d'heures de coupure, le courant est revenu la nuit quelques minutes et à nouveau, tout a sauté. Les appareils cramés peuvent se compter par centaines. Il semble évident qu'un dysfonctionnement a empêché le retour à la normale. Un peu plus tard, l'information tombe qu'une centrale de Niamey a lâché. L'A/D M. Foukori Ibrahim, se voulant consolant, annonce

alors que la situation semble s'être désormais stabilisée, mais les jours qui suivent démentent son optimisme et les coupures se reproduisent.

En réalité, depuis plus de huit ans que le Directeur Général provisoire est à la tête de la Nigelec, l'A/D Foukori Ibrahim semble avoir du mal à prendre conscience qu'un pays souverain comme le Niger doit penser à se doter d'une infrastructure énergétique autonome, ne serait-ce que pour assurer la sécurité énergétique de la capitale qui abrite les institutions de la République, les chancelleries des pays amis et les représentations des institutions internationales.

Nombreux sont les Nigériens qui inclinent à penser que cette attitude révèle d'un manque de professionnalisme et de responsabilité qui ne peuvent être tolérés dans un Etat moderne organisé.

Le Nigeria, avec ses installations sur le barrage de Kandji, continue à montrer sa magnanimité en faisant preuve de générosité et de solidarité pour assurer au Niger une partie de sa consommation d'énergie électrique, voit ses besoins propres sans cesse croissants et une population de plus en plus qui lève le ton.

C'est pourquoi, il serait parfaitement inconvenant de la part des autorités Nigériennes et notamment de Monsieur Foukori Ibrahim, d'ignorer que ce pays ami et frère, n'a aucune obligation statutaire de nous alimenter en électricité, alors qu'il doit prioritairement servir sa population qui avoisine les 150 millions d'habitants.

Au cours de sa dernière conférence de presse, l'A/D M. Foukori s'est empressé de se réfugier derrière le contrat qu'il a signé avec le Nigeria pour faire fi de ses propres responsabilités. Une attitude qui peut être qualifiée d'inconsciente voire puérile. Quand accepterait-il de réaliser que notre pays est un Etat souverain ? Un Etat souverain qui ne doit pas se défausser de ses obligations sur d'autres partenaires qui nous apportent leur soutien compréhensif en fonction de leurs propres besoins.

Comment ne pas mettre en parallèle cette situation, avec l'attitude des responsables de certains Etats bananiers qui, un demi-siècle après l'indépendance, continuent à imputer les maux dont souffrent leurs pays au colonialisme, alors qu'ils sont les fossoyeurs de la dérive de leurs Etats. En quoi M. Foukori Ibrahim était-il empêché, depuis près d'une décennie, de programmer l'autonomie de notre capitale en desserte électrique ? Ce qui ne nous reviendrait sans doute pas plus cher que les investissements de complaisance et de bricolage réalisés par la Nigelec. Et



M. Foukori Ibrahim, Administrateur délégué de la Nigelec

ce, sans doute pour que certains responsables continuent de percevoir les commissions substantielles prévues dans ce genre de contrats et travaux.

Actuellement, la Nigelec dispose de deux centrales électriques vétustes à Goudel et à Gamkalé produisant, quand elles étaient récentes, environ 35 mégawatts en plein régime et pouvant fonctionner sans discontinuer deux à trois semaines. Aujourd'hui, ces deux centrales ne peuvent plus tourner plus de dix heures consécutives. Cette situation était prévisible depuis plus de dix ans. Qu'a-t-on fait pour l'anticiper ?

La Nigelec de M. Foukori Ibrahim n'est pas sans ignorer la croissance démographique galopante de notre pays et particulièrement de sa capitale. Qui dit croissance des consommateurs dit automatiquement croissance de la demande énergétique à court terme. N'était-il pas utile, voire indispensable de réfléchir à des solutions et de prendre les mesures énergiques qui s'imposaient ? La non réponse de la Nigelec est éloquente, puisqu'il semblerait que la question cruciale n'ait jamais été posée ni examinée.

Dès lors, on ne peut que se poser la question de savoir à quoi sert l'appui politique de M. Foukori Ibrahim et la présence de son staff lorsqu'il anime un point presse. Une équipe dont la mission consiste à gérer le quotidien, mais surtout à mal gérer le quotidien. En dix ans, la Nigelec a fait fort. D'aucuns se souviennent du discours du Président de la République à la conférence des Chefs Traditionnels à Dosso et l'ouverture du 8^{ème} sommet de l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) interrompus par une coupure d'électricité en présence de trois chefs d'Etats. Une « première » à porter au crédit de la Nigelec, alors que jamais un tel incident ne s'était produit en 48 ans d'indépendance.

L'importance de « l'incident » donnait à penser, en toute logique, que les autorités Nigériennes allaient exiger de celui qui a pour mission de gérer la Nigelec, de tirer les leçons de son incompétence notoire et que des décisions salutaires allaient être prises dans l'intérêt des Nigériens. Ceux-ci n'avaient-ils pas suffisamment enduré les conséquences

d'une gestion catastrophique de cette société stratégique et vitale dans la vie économique et sociale de notre pays ?

Mais, au lieu de ce qui semblait couler de source, le peuple Nigérien a eu droit à une énième conférence de presse de M. Foukori Ibrahim pour se répéter et s'attaquer à la presse qui a osé dénoncer. A défaut de remplir son rôle, la Nigelec semble être passée maître dans l'art de la communication. La presse qui lui est favorable a été invitée à restituer l'intégralité de la prestation. M. Foukori Ibrahim en cherchant à convaincre l'opinion nationale et Internationale de son irréprochabilité, rejetait en bloc sur le Nigeria la responsabilité des coupures, arguant que son système énergétique venait de s'effondrer. Ce pays ami et frère aurait-il reçu pour mission de résoudre les problèmes énergétiques Nigériens en lieu et place de ses autorités légales ?

Aussi, M. Foukori Ibrahim va-t-il continuer à narguer le peuple Nigérien et à lui prouver qu'il est à la tête de la Nigelec grâce à des soutiens politiques supranationaux alors qu'aucun autre Nigérien ne serait apte ? Il y a là un défi inacceptable auquel une solution doit être trouvée dans les délais les plus brefs. Un simple agent de l'Etat, quelque soit son bord politique doit cesser de traiter avec autant de légèreté voire d'arrogance, les questions stratégiques et vitales de notre pays.

Ainsi que l'espère une majorité des Nigériens, il serait vivement souhaitable que M. Foukori Ibrahim abrège ses fonctions à la direction de la Nigelec, non sans avoir clarifié au préalable sa gestion catastrophique et ruineuse pour la société d'Etat qui appartient à tous les Nigériens.

Un audit indépendant et sans complaisance doit être diligenté sans délai à la Nigelec conformément à l'engagement du Gouvernement. Ainsi justice serait rendue à tous les citoyens alors que pour quelques centaines de francs CFA, des Maires et autres agents de l'Etat sont interpellés et mis aux arrêts dans le cadre de l'opération dite « mains propres » ordonnée par le Président de la République Mamadou Tandja.

Moustapha Kadi

Quel rôle pour un syndicat

Pour la première fois dans l'histoire du Niger, un syndicat ouvre le débat sur le rôle qu'une organisation syndicale peut jouer au sein de la société civile. Les lecteurs d'Energie pour Tous sont invités à enrichir la contribution du journal.

Dans le cadre de ses activités statutaires, le Secrétaire Général du syndicat des travailleurs du commerce (Syntracom), le camarade Elhadji Alio Mahamane Maïga, nous a demandé d'ouvrir un débat avec nos lecteurs sur le rôle que peut jouer un syndicat au sein de la société civile. Sauf erreur ou omission de notre part, c'est la première fois qu'un syndicat au Niger décide de consacrer l'essentiel de ses travaux à une réflexion sur un thème revêtant une telle importance.

A ce stade, nous aimerions tout d'abord souligner que c'est avec plaisir que nous accueillons cette proposition. Il s'agit ici d'une contribution susceptible d'être enrichie par chacun, afin que l'ensemble des responsables du mouvement syndical s'engagent dans un débat constructif.

Par définition, le syndicat est une organisation professionnelle ou catégorielle et privée, indépendante de l'État (mais reconnue par lui) et régie par un ensemble de lois. Cette organisation, peut être soit un syndicat de salariés ou une organisation patronale regroupant des entrepreneurs. Elle a pour but d'assurer la défense des intérêts de ses membres. Lorsqu'on fait référence à des questions touchant l'ensemble des travailleurs réunis au sein des syndicats de salariés et les organisations patronales, on parle de partenaires sociaux. A ce niveau, les revendications portent

principalement sur les salaires et les conditions de travail (on parle dès lors de « progrès social »). Lorsqu'interviennent des restructurations au sein des entreprises, on évoque la question des licenciements, leur indemnisation ou le maintien des emplois.



Hormis les acquis sociaux, certains syndicats, notamment ceux du secteur public, défendent leur vision des services publics. Il peut s'agir de veiller à leur qualité, comme par exemple la couverture du territoire en transports collectifs ou l'accès à tous à l'électricité, la lutte contre la vie chère, la défense des droits de l'homme et de la démocratie. Ils peuvent également se mobiliser sur leur extension au sein de la so-

ciété, illustrée par la réussite de campagnes de sensibilisation à des questions telles que la TVA, l'IUTS, le retour à la paix, la famine, la protection de l'environnement, la hausse des prix des hydrocarbures qui drainent des milliers de militants lors des marches et meetings.

Le Forum économique mondial offre un exemple récent du dynamisme de la société civile dans le monde. Les derniers auxquels nous avons participé qui se sont déroulés à Bamako en 2005 et à Nairobi au Kenya en janvier 2007. Ce dernier forum a réuni quelque 60 000 responsables d'OSC pour examiner les modèles actuels de mondialisation de l'économie et proposer des solutions plus équitables et plus durables.

La société civile n'est donc pas seulement une force majeure. Elle est également très variée. Sa nature et ses composantes sont diverses, et sa définition est le reflet des différences de philosophie, d'histoire et de contextes nationaux. Le Syndicat, partie intégrante des forces vives d'une nation est considéré comme un acteur déterminant de la société civile, bien que ne s'assignant pas les mêmes objectifs que les organisations non gouvernementales classiques communément appelées ONG. Cependant leurs actions sont à la limite complémentaires et convergentes parce que tous visent en dernier ressort la prospérité et le mieux être de la communauté.

Selon la définition de l'ONU, la société civile comprend l'ensemble des entités légales à caractère national, régional ou international autres que le gouvernement et les organisations internationales.

A la base, le rôle dévolu aux syndicats était de faire remonter les revendications des salariés. Mais la dernière décennie a vu la montée en puissance de la société civile, en termes de volume, d'influence et de capacité. Une expansion tractée par la dynamique de la mondialisation, le développement de la gouvernance démocratique et des télécommunications ainsi que l'intégration économique.

Ainsi, au Niger, le nombre d'ONG se-



M. Ali Idrissa, président du ROTAB (micro)

rait passé de moins de cent en 1990 à 600 en 2007. Aussi les OSC jouent désormais un rôle de premier plan dans l'aide au développement. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les OSC ont fourni aux pays en développement une aide de l'ordre de 11 ou 12 milliards de dollars par an à la fin des années 90. Elles sont également devenues des acteurs importants dans la prestation de services sociaux et la mise en œuvre d'autres programmes de développement, notamment dans les régions où l'action des pouvoirs publics est limitée, comme dans les situations post-conflits.

L'influence des OSC dans la définition des politiques publiques internationales s'est également fait sentir au cours des deux dernières décennies. Ce dynamisme est illustré par la réussite des campagnes de sensibilisation à des questions telles que l'annulation de la dette.

La Banque mondiale désigne par société civile le large éventail d'organisations non gouvernementales à but non lucratif qui animent la vie publique et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres. Actions fondées sur des considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux ou philanthropique groupements communautaires, organisations non gouvernementales (ONG), syndicats, organisations de populations autochtones, organisations caritatives, groupements d'obédience religieuse, associations professionnelles et fondations privées.

La définition opérationnelle choisie par le Secrétariat exécutif du SMSI établit une seconde distinction entre les entités à but lucratif relevant du secteur privé, et les autres.

L'expérience de la démocratisation du système politique Nigérien depuis 1990 nous prouve que les syndicats et les autres organisations de la société civile telles que les associations de scolaires, de défense des droits de l'Homme, des femmes et des producteurs ruraux ont joué un rôle fondamental dans l'évolution sociopolitique et économique de notre pays. Ainsi, le Syndicat des travailleurs du commerce, de par l'importance économique, sociale et stratégique du secteur dans lequel opèrent ses militants, occupe incontestablement une place déterminante, étant l'une des clefs de voûte de notre développement économique et social.

Que deviendrait l'économie Nigérienne sans les apports irremplaçables des travailleurs de la Nitra, la SDV, Lonani, la Cafer, la Sonidep, la Socogem, Total, Olibya, la Chambre de Commerce sans compter les grandes entreprises commerciales telles Meréda et Marina Market ? Non seulement, elles assurent l'approvisionnement quotidien de notre pays en divers produits stratégiques et de première nécessité mais emploient des milliers de familles Nigériennes ?

C'est dire que la place et le rôle du syndicat au sein de la société civile sont prépondérants.

Malheureusement, le mouvement syndical Nigérien est actuellement confronté à de nombreuses épreuves et difficultés dans la conduite de ses activités, du fait notamment de son morcellement et de sa désunion. Alors qu'au plan régional et international, la tendance est au regroupement et à l'unification. L'efficacité de ses actions est conditionnée par l'apport massif de la société civile qui joue un rôle de complémentarité.

Afin d'être fortes et mobilisatrices, les organisations syndicales, au lieu de s'entre déchirer, devraient se regrouper et entreprendre des actions dynamiques d'information, de sensibilisation et de formation à l'intention des travailleurs. Elles devraient les aider à prendre conscience de la dégradation de leurs conditions de travail et de vie, en leur faisant comprendre que seule la lutte syndicale menée dans la communion est payante alors que toutes les autres voies ne peuvent que renforcer le pouvoir de ceux qui les exploitent.

Aujourd'hui, la société civile, dont font partie les syndicats conformément aux dispositions de l'Ordonnance 84-06 du 1^{er} mars 1984 et son décret d'application N°84-49/PCMS/MI du 1^{er} mars 1984 portant régime des associations, modifiée et complétée par la Loi 91-006 du 20 mai 1991, se voit reconnaître, d'une part des fonctions de contrôle de la « bonne gouvernance », et d'autre part des fonctions sociales, car l'Etat est de plus en plus confiné à ses fonctions régaliennes et de souveraineté.

Cette spécialisation des rôles qui accroît les domaines de responsabilité de la société civile et de son fer de lance, le mouvement syndical, impose une synchronisation aussi parfaite que possible de leurs interventions si leurs actions soient réellement efficaces. Pour

au sein de la société civile ?

Y parvenir, il importe que les structures soient totalement indépendantes de l'Etat représenté par le pouvoir en place et ou le patronat.

Les syndicats et société civile ne doivent pas être considérés comme des éléments déstabilisateurs des régimes en place au motif qu'ils cherchent à assumer correctement leur rôle. Ils défendent des intérêts matériels et moraux de leurs membres dans le respect des lois républicaines et contribuent ainsi à la gestion des affaires de la cité.

L'Etat et notamment le patronat doivent reconnaître sans réserve les droits et devoirs en tant que structure nationale légale des syndicats et des organisations de la société civile. Ce qui suppose notamment :

- d'avoir le droit d'intervenir librement dans l'espace public pour proposer, défendre et discuter des projets les concernant, notamment ceux relatifs à la défense des droits des citoyens ;
- d'exprimer leur opinion en toute liberté, notamment sur des questions relatives à la cherté de la vie, au conflit et plus généralement sur la vie de la nation ;
- d'avoir le droit de choisir librement entre des projets politiques concurrents et corrélativement, de choisir librement les gouvernants, lesquels sont responsables devant eux et uniquement devant eux (principe de la souveraineté populaire).

Cela n'est évidemment possible que dans le cadre d'une démocratie véritable à l'avènement de laquelle doivent contribuer les organisations syndicales et de la société civile.

La société civile jouit par définition d'une liberté d'expression, d'une flexibilité et de moyens d'intervention grâce auxquels elle peut s'acquitter des tâches que les gouvernants ne peuvent ou ne veulent pas assumer. Par principe, les organisations de la société civile mènent des actions d'éducation et de formation. A ce titre, le syndicat peut constituer un relais pour ses militants en les informant directement ou en les tenant informés par les médias et l'entremise du public en général. A cet égard, son rôle est de contribuer au respect des droits et libertés consacrés par les instruments juridiques nationaux et internationaux.

En clarifiant le rôle des syndicats et de la société civile dans un processus de libéralisation et de mondialisation, on peut affirmer que dans ce cadre, ils doivent ensemble faire face aux problématiques, auxquelles ils sont confrontés, échanger leurs réflexions et engager des actions de mobilisation citoyenne.

Les syndicats doivent définir, à chaque étape de la lutte, leur rôle social qui est un rôle fondamental dans la maturation. C'est pourquoi, le rôle traditionnel du syndicat doit être à nouveau précisé. Toutefois, cette analyse peut être diversement interprétée selon la sensibilité de chacun.

L'Etat, partenaire principal des syndicats et de la société civile a généralement une conception républicaine ou jacobine des choses dans laquelle le citoyen tend à se fondre dans le peuple souverain. Généralement, c'est l'articulation entre le système des relations du travail et le système économique qui



pose problème.

En période de crise économique qui érode inévitablement les fondements du système sociopolitique en place en le minant profondément, les mécanismes de la négociation collective indispensables impliquent un rapprochement entre les acteurs de la société civile et du mouvement syndical. Mais le plus souvent, les rapports ambigus entre les dirigeants du régime politique en place et les responsables des syndicats des travailleurs tendent à compliquer la situation.

D'une manière générale, les gens n'ayant plus ou peu de respect pour eux mêmes font fi des conditions de travail, même s'il est de plus en plus souvent question de la décentralisation du niveau des négociations par branche d'activité de l'entreprise. Seule une synergie d'action entre la société civile et les syndicats permettra d'aboutir à des ré-

sultats en prenant en compte la spécificité des situations par secteur d'activité et en transcendant les égoïsmes particularistes. De nos jours, avec la démocratisation triomphante des secteurs d'activités, les syndicats semblent être quelque peu mal à l'aise. Ils demeurent fondamentalement des références sûres pour conquérir des résultats substantiels dans la lutte que mènent les travailleurs pour l'instauration de systèmes socioéconomiques plus équitables et la répartition des richesses engendrées par la combinaison du capital et du travail. Ces deux facteurs déterminants de toute production doivent avoir une rémunération juste à la hauteur de leur importance respective. Le rôle et la place des syndicats sont donc déterminants et c'est l'apport qualitatif de la composante « société civile » qui demeure décisif.

Moustapha Kadi

Convocation de la réunion du Bureau International Droit à l'Energie & séminaire du 12 au 14 mai 2008 à Santiago de Compostelle, Galice Espagne

Dans le cadre de ses activités, le Bureau International de Droit à l'Energie se réunira le lundi 12 Mai 2008 à Santiago de Compostelle, Galice, en Espagne et sera suivi de diverses rencontres jusqu'au mercredi 14 mai. L'arrivée à Santiago de Compostelle est prévue le dimanche 11 mai ; le départ des participants s'effectuera le jeudi 15 mai 2008 au retour du Portugal.

L'hébergement est prévu à l'hôtel « Tryp San Lazaro », Rua Fernando de Casas Novoa S/n 15703 Santiago de Compostela, Galice, Espagne. Tel : 00 34 981 551 000 Fax : 00 34 981 571 141. L'accueil des participants sera assuré dès le dimanche 11 Mai 2008, conformément aux horaires indiqués sur les billets d'avion. Les frais de transports et de séjour du 11 au 15 Mai 2008 sont à la charge de l'Association Droit à l'Energie SOS Futur.

Programme des tables rondes du mardi 13 mai 2008 :

* 9h30 : Table ronde sur « l'énergie et les défis d'aujourd'hui et de demain ».

Conférenciers :

D. Michel Clerc, Président de l'Association Internationale Droit à l'Energie,

D. Juan Alvarez Carril, Directeur de INEGA,

D. Jesus Abadia Ibañez, Directeur de Environnement et développement durable ENDESA,

D. Javier Becerra Garcia, Responsable de la planification de Repsol-YPF,

D. Manuel Bao Iglesias, Université de Santiago.

* 11h30 : Pause café

* 12h00 : Deuxième table : « L'énergie, la capacité à soutenir des actions durables et les aspects sociaux »

Conférenciers :

D. Serge Perez, Secrétaire Général de Droit à l'Energie,

D. Abelardo Landeira Gonzalez, Représentant de la Centrale Syndicale CIG,

D. Carlos Bellas Cebreiro, Représentant de la Centrale Syndicale UGT,

Dn^o. Tensi Alvarez Folgar, Représentante de la Centrale Syndicale CCOO,

D. Edmundo Varela Lema, Représentant de COETICOR (Usagers).

Présentation et modération : Fermin Paz Lamigueiro.

Programme de la réunion du Bu-

reau de l'Association Internationale Droit à l'Energie :

Dimanche 11 Mai

Arrivée des membres du Bureau à l'aéroport de Santiago de Compostelle.

Hébergement à l'Hôtel Tryp San Lazaro.

Dîner à l'hôtel.

Lundi 12 Mai, Réunion du Bureau

*9h30 : Ouverture des travaux et début de la réunion,

*11h00 : Pause café,

*11h30 : Suite de la réunion de Bureau,

*14 h00 : Déjeuner,

*15h30 : Suite réunion de Bureau,

*18h30 : Fin réunion de Bureau,

*21h00 : Dîner.

Mardi 13 Mai: Table ronde

*9h30 : Première table ronde "L'énergie et les défis présents et futurs"

Participants : Michel Clerc...Président de l'Association Droit à l'Energie

Institut Energétique de Galice Instituto Energético de Galicia

ENDESA, REPSOL-YP

Université de Santiago

*11h30 : Pause café

*12 h00 : 2ème table ronde "L'énergie, le développement durable et les aspects sociaux"

Participants : Association Droit à l'Energie Asociación "Dereito á Enerxía"

Représentant de la Centrale Syndicale CIG

Représentant de la Centrale Syndicale UGT

Représentant de la Centrale Syndicale CCOO

Représentante de COETICOR (Usagers)

*14 h00 : Déjeuner

*16 h00 : Visite de Santiago de Compostelle.

*21h00 : Dîner

Mercredi 14 Mai : Rencontres du Secrétariat au Portugal

-Départ de l'hôtel à 7h30 pour Porto au Portugal.

Jeudi 15 Mai : Départ des membres du Bureau.

Le Président

Michel Clerc

Le Niger organisera la deuxième édition du Marché des énergies renouvelables au Sahel et en Afrique de l'Ouest

En 2006, notre pays le Niger a organisé à Niamey, avec l'appui du CILSS et de l'UEMOA, la première édition du Marché des énergies renouvelables au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Cet événement visait à préparer le terrain au développement de l'utilisation des énergies renouvelables en les intégrant dans une stratégie en faveur d'un avenir durable et efficace au Sahel et en Afrique de l'Ouest. C'est pourquoi, au regard des résultats positifs obtenus, le segment politique de la rencontre avait recommandé le principe d'institutionnaliser cette activité d'envergure internationale au Niger.

C'est pourquoi, le Gouvernement du Niger a décidé d'organiser la deuxième édition du 26 au 30 mai 2008 au Palais des Congrès de Niamey.

A cet effet, un Comité d'organisation



a été mis en place dans lequel siège l'ONG CODDAE. Ce Comité national vient de tenir sa deuxième réunion qui a été conduite par Madame Safiatou Alzouma, Directrice des Energies Renouvelables, sur les quatre réunions initialement prévues. La prochaine réu-

nion se tiendra le mercredi 14 mai 2008 à 15 heures. La Présidence du Comité est assurée par le Secrétaire Général du Ministère des Mines et de l'Energie, le sage Abdoul Razack Amadou, représentant le Ministre des Mines et de l'Energie, M. Mohamed Abdoulaoui. Ce Comité ainsi créé a pour missions de :

- Elaborer le budget général de l'organisation de la Conférence ;
- mettre en place la logistique nécessaire aux travaux de la Conférence ;
- organiser l'accueil, l'hébergement, le transport et la sécurité des participants à la Conférence ;
- élaborer la contribution du Niger à la Conférence.

L'un des objectifs principaux que vise cette rencontre est de contribuer à apporter des solutions durables aux difficultés de diffusion et d'utilisation des Energies Renouvelables à grande échelle au Sahel et en Afrique de l'Ouest en répondant surtout à la question suivante :

Que peut-on et que doit-on faire pour accélérer le développement du marché des énergies renouvelables (ER) ?

C'est-à-dire une préoccupation du Niger qui est en réalité un leader, voire un pionnier en ce domaine. Puisque depuis lors, beaucoup de choses ont été réalisées par d'imminents chercheurs, dont notamment les Professeurs feu Abdou Moumouni et Albert Wright. La preuve, depuis fort longtemps :

- les décideurs, institutions, partenaires au développement et acteurs ont affiné leur démarche au Niger ;
- des mesures ont été adaptées ;



Ministre des Mines et de l'Energie, Mohamed Abdoulaoui et la DERE

- la réglementation a évolué ;
- des moyens consistants ont été déployés ;
- les professionnels continuent à travailler sans relâche ;
- Mais surtout, l'approche et les mentalités ont changé, avec la création d'une Direction Nationale des Energies Renouvelables avec à sa tête une femme dynamique.

Ainsi, le Niger souhaite une fois de plus offrir aux professionnels, aux décideurs africains, aux ONGs et aux institutions nationales, régionales et internationales l'occasion de se rencontrer, d'exposer leurs produits et de débattre sur l'efficacité des énergies renouvelables afin de préparer ensemble leur avenir. A cette occasion des réflexions porteront sur plusieurs thèmes et chaque invité (au nombre de 300), peut apporter sa contribution. En effet, les énergies renouvelables au Sahel et en Afrique de l'Ouest intéressent à plus d'un titre l'ONG CODDAE et sont pleinement intégrées dans ses activités,

puisqu'actuellement avec le soutien financier du Fonds pour l'Environnement Mondial PMF/FEM, l'ONG CODDAE réalise au nom de trois agences (FEM-PNUD, PNUE et la Banque Mondiale) un projet d'électrification solaire des services sociaux de base à Dangona, un village de 3000 habitants situé dans le Département d'Illéla. Elle apporte ainsi une réponse dans l'électrification du monde rural avec les nouvelles technologies des ER, seules capables d'allier le fragile équilibre entre les régions du pays. Cette 2^{ème} édition est donc une réponse humaine par la sensibilisation et la motivation des acteurs à aller vers les ER. Compte tenu de l'envergure internationale de cette Conférence, les Nigériens sont invités à participer massivement en visitant les différents stands afin de contribuer tous ensemble à la réussite de cette activité. Le président de l'Association Internationale Droit à l'Energie, M. Michel Clerc animera une conférence le 26 mai au soir sur l'accès à l'énergie.

Mallam Issa Rabiou

Le prix du pétrole dégringole à 124 dollars

Les journées se suivent et se ressemblent pour le pétrole, qui a atteint un autre sommet historique à près de 124 \$US sur les marchés américains, ce qui commence à faire craindre pour les marges bénéficiaires des entreprises. Le prix du baril de pétrole s'est engraisé de 1,69 \$ US à 123,53 \$ US après avoir atteint un sommet intra-séance de 123,80 \$US. À New York, le Dow Jones a terminé la journée sur une baisse de 206 points (1,59%) à 12 814, pendant que le S&P/500 reculait de 25 points (1,81%) à 1 392. «La montée du pétrole est pour le moins surprenante car les inventaires ont progressé plus que prévu aux États-Unis durant la dernière semaine.

Les données du Département américain de l'énergie ont fait état d'une hausse des inventaires de 5,7 millions de barils, alors que les marchés prévoyaient une croissance de 1,6 million de barils», raconte Pierre Lapointe, stratège en chef adjoint à la Financière Banque Nationale. Selon ce dernier, la hausse du brut est liée à la croissance de la demande au niveau international. De plus, le nombre de maisons en instance de vente en mars aux États-Unis démontrent un recul de 20% par rapport au même mois il y a un an. «Le marasme du marché immobilier se poursuit, avec peu d'espoir de reprise en 2008. La reprise économique des États-Unis devra passer par une stabilisation du marché immobilier et à la lecture de ces données, ce n'est pas demain la veille. Voilà une autre raison pour la quelle les marchés boursiers ont chuté aujourd'hui», dit Pierre Lapointe. La Bourse de Toronto, avec sa forte pondération en titres énergétiques, a un peu moins souffert, avec un recul de 42 points (0,3%) à 14 371. Cette nouvelle effervescence des prix intervient alors même que les stocks pétroliers se sont fortement reconstitués aux États-Unis, à l'approche de l'été, période de grands déplacements

en voitures aux États-Unis («driving season»). Les réserves de brut américaines ont augmenté de 5,7 millions de barils la semaine dernière, contre une progression de 1,63 million attendue, tandis que les stocks d'essence se sont étoffés de 800.000 barils, soit mieux que les 100.000 barils annoncés par les spécialistes. Mais les craintes demeurent sur les approvisionnements, relèvent les analystes. «Nous avons encore des problèmes au Nigeria, l'Iran défie le monde avec son programme d'enrichissement nucléaire, et la demande reste très forte en provenance de l'Inde et la Chine», explique Robert Montefusco, courtier chez Sucden. Ces incertitudes attirent les fonds spéculatifs sur les marchés pétroliers, le pétrole étant devenu un investissement en soi qui garantit une rentabilité, soulignent les analystes. «L'énergie demeure le sujet numéro un à l'esprit des investisseurs», a affirmé Frederic Dickson, analyste de DA Davidson. Le marché du pétrole a continué d'abattre record après record mercredi, à un rythme effréné. A New York, le prix du baril de brut a touché le niveau jamais vu jusque là. Cela «met une pression sur les titres des

distributeurs», a noté Al Goldman, analyste d'AG Edwards, car la cherté du pétrole accélère l'inflation, qui pèse sur le porte-monnaie des consommateurs, contraints de restreindre leurs achats. Dans ce contexte, le marché n'a guère été stimulé par une accélération des gains de productivité, qui ont augmenté de 2,2% au premier trimestre aux États-Unis, et par un recul limité et conforme aux attentes des ventes de logements en mars. Le marché obligataire a profité de ce repli boursier. Le rendement du bon du Trésor à 10 ans a baissé à 3,867% contre 3,893% mardi soir, et celui à 30 ans à 4,622%, contre 4,642%. «Au cours des derniers jours, on a pu observer une augmentation des positions spéculatives», observe Robert Montefusco. En outre, de nouveaux signes indiquant une résistance de l'économie américaine, notamment une accélération des gains de productivité au premier trimestre, ont convaincu les investisseurs que la demande énergétique n'allait pas baisser aux États-Unis, malgré le ralentissement de la croissance. Face à cette poussée des prix, la plupart des analystes ont relevé depuis mi-avril leurs précédentes estimations des prix pour 2008, tablant désormais sur un baril entre 150 et 200 dollars. La banque d'investissement Goldman Sachs, très écoutée par les marchés, a ainsi publié une note lundi, indiquant que le baril pourrait atteindre les 200 dollars dans les deux ans à venir. En revanche, les réserves de produits distillés (gazole et fioul de chauffage) ont accusé un recul inattendu : -100.000 barils, à 105,7 millions, alors qu'elles étaient annoncées en hausse de 1,1 million de barils. Malgré ces nouvelles glo-

bablement rassurantes, le marché a gardé en tête ses inquiétudes de la veille concernant la production pétrolière au Nigeria, huitième exportateur mondial de brut, et la tension géopolitique autour de l'Iran.

Alio Adamou, Djinguinis

Source: AFP

ENERGIE POUR TOUS

Site web : coddae.org
BP: 11611 Niamey Niger
Tel : 0022720740156



Directeur de Publication

Moustapha Kadi Oumani
Contact: 0022796968255

Rédaction

Morou Amadou
Rabiou Mallam Issa
Zabeirou Dangladima
Correspondants régionaux
Omar Souley Gaya
Zada Hassane Dosso
Mahamadou Amadou Zinder
Abdrahamane Bianco Agadez
Harouna Mamane Bako Konni
Yacouba Seydou Maïga, Douchi

Service commercial
Rabiou Mallam Issa
0022796877631

Impression : NIN

Après l'obtention de son arrêté officiel d'exercice le 18 février 2008,

L'association RDM Tanafili passe à l'action...

Trois mois après le lancement officiel de ses activités, RDM Tanafili a remis 10 champs et 30 chèvres à 10 familles de Tajaé Nomade, soient 100 personnes mises sur le chemin de l'autonomie.

Le lancement des activités de l'association RDM Tanafili a eu lieu le 22 mars au CCFN de Niamey, avec la présentation des livres de Dominique Torrès « Tu es libre ! » et de Moustapha Kadi « Un tabou brisé » sous le Haut Patronage du Ministre de la Culture par intérim M. Abdoullahamane Seydou. Il semble bien que le « Tabou » se soit fendillé ce jour-là, eu égard à la participation de nombreux ministres, de représentants d'éminentes institutions nigériennes, dont le Docteur Hamid Algabid, mais aussi des ambassadeurs de France, des USA et de la Mauritanie qui ont honoré l'événement de leur présence. Sans oublier celles et ceux qui n'ont pas hésité à braver l'inconfort des marches d'un auditorium archi-comble pour découvrir le phénomène de l'esclavage afin d'approfondir leurs connaissances sur un sujet qu'il est d'usage d'aborder avec précaution, tant le terme « esclavage » est souvent jugé abusif, voire totalement anachronique.

Malgré ces préjugés infondés, la curiosité des auditeurs semble avoir été aiguisée, si l'on en juge par la bousculade conviviale qui prévalut autour des tables où les auteurs dédicaçaient leurs ouvrages.

Destination : Tajaé Nomade..

Après le départ de la dernière voiture officielle, l'équipe de RDM International et RDM Tanafili, accompagnée d'une journaliste et d'une photographe de l'hebdomadaire français Paris-Match, mettait le cap sur Illela, région de Tahoua... où elle fut chaleureusement accueillie à la case de passage de la préfecture.

L'objectif de cette mission au centre du pays : une cérémonie prévue le lundi 24 mars à Tajaé Nomade distant de 25 km d'Illela, village où RDM Tanafili a décidé d'œuvrer à son premier projet d'envergure concernant plus de 300 esclaves.

Avec les premiers fonds résultant des actions de RDM International, Tanafili a fait une première acquisition de 5 champs et 10 chèvres et ensuite 5 champs et 20 chèvres. Au total sept familles, soient 44 personnes ont été les premières bénéficiaires. 41 familles ont été listées nominativement par l'association. Et la liste ne cesse de s'allonger... avec en regard, de futurs vendeurs qui se sont manifestés pour céder leurs champs à RDM Tanafili qui n'a pas hésité à en acheter.

Un mois après l'obtention de son arrêté officiel, RDM Tanafili, conformément à la philosophie qui sous-tend son action s'est inscrite dans le concret, en rompant le premier lien qui lie un maître à l'esclave : le lien économique.

Fête inédite au village

Le dimanche 23 mars, les enfants qui, à l'entrée du village, guettent l'arrivée de la voiture de la mission, détalent comme une volée de moineaux, et donnent le signal aux musiciens de Tende qui commencent à résonner sur la place du village pour accueillir l'équipe... Des mains se tendent, les sourires illuminent les visages : pour certains, le bonheur de se retrouver, pour d'autres, la

joie de faire connaissance... Les échanges s'établissent autour du repas partagé avec le Chef de Groupement de Tajaé, Ibrahim Aghali et le Bureau Tanafili local. Plus tard, tout le monde danse et exprime sa joie... les enfants se ruent pour figurer sur les photos et découvrir leurs visages sur l'écran de l'appareil numérique, pendant que l'équipe sillonne ce joli village, chaleureusement accueillie... Nul n'ignore que le lendemain à 17h, un grand événement se prépare à Tajaé.

Le lundi 24 mars, bien avant l'heure dite, les familles se rassemblent sur la place qui jouxte le palais du Chef. La photographe de Paris-Match, Kasia Wandycz, que les hommes du village ont aidée à se percher sur un toit, brague son objectif sur la famille « Tajaénafilienne » pour l'immortaliser. La lumière vespérale est idéale et déjà, d'aucuns ont affectueusement rebaptisé l'hebdomadaire « Tajaé-Match ».

Le chef de groupement Ibrahim Aghali, le maire Ibroh Hamejar prennent place aux côtés de la présidente de RDM International et Présidente d'Honneur de Tanafili, Madame Dominique Torrès. Moustapha Kadi, président de RDM Tanafili et Françoise Houët, secrétaire générale ont organisé ce premier événement à la faveur de la visite de travail de l'équipe française. Une cérémonie qui sera filmée par Mariama Seydou, secrétaire à la communication de Tanafili avec la caméra flambant neuve offerte par Sony à l'association nigérienne. Successivement, le Chef de Groupement, le maire, Moustapha Kadi, Dominique Torrès et Milo Lee, membre de l'association RDM International, vont remettre l'acte de propriété aux cinq heureux récipiendaires. Les bras valides qui partaient en exode pour expédier quelques subsides à leurs épouses sont maintenant assurés de rester avec les leurs en cultivant la terre, devenue terre familiale...

L'émotion est tangible sur la place du village... La vieille Tatou, généralement expansive et riieuse cache son visage derrière son voile. Elle paraît bouleversée. Elle va recevoir cinq chèvres qui n'apprécient guère les entraves destinées à éviter qu'elles ne prennent la poudre d'escampette. Tatou préservera ainsi ses vieilles mains abimées par la confection des nattes. Tanou, qui reçoit également des chèvres, est triste car sa fille Leila vient de perdre son bébé... mais le lendemain, elle entrainera Françoise Houët jusqu'à l'enclos de ses nouvelles protégées, avec les yeux pétillants de ce qui ressemble à un vrai bonheur.

Une fois la remise effectuée, Le Chef de Groupement fait part de sa « grande satisfaction » et assure l'association de son « soutien inconditionnel » ajoutant que « l'heure des grands discours stériles semble prendre fin avec des actions concrètes s'inscrivant dans une démarche de développement du village ». Le maire lui emboîte le pas en affirmant qu'« il accompagnera RDM Tanafili ».

Le Chef Ibrahim Aghali souscrita



Remise des champs et chèvres à Tajaé

avec joie, du reste, le lendemain à la proposition de Françoise de commémorer l'événement chaque année le 24 mars, en organisant une fête d'ores et déjà baptisée « Amoud N'awelen Tajaé Tanafili », « la fête du printemps », placée sous le signe du lien affectueux qui s'est instauré et ne peut que se renforcer entre Tajaé et les membres de l'association.

Les nattes de Tajaé à Paris...

Une autre idée a germé en regardant les femmes du village confectionner des nattes. La Présidente d'Honneur, Dominique Torrès a proposé d'acheter, au nom de RDM International, des nattes de petite et moyenne dimensions, plus facilement transportables jusqu'à Paris qu'elle devait regagner quelques jours plus tard. La nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre et les femmes sont arrivées, se bousculant presque sous l'auvent du Chef pour dérouler leur production... un déluge de couleurs, beaucoup d'espoir et d'enthousiasme dans leurs yeux, alors que les nattes sont sélectionnées en fonction de leur taille, en veillant également à ce que chaque femme reçoive quelque chose... Le principe : payer les nattes un peu plus cher que ce que les villageoises en retireraient sur le marché local, les proposer à Paris et rétrocé-

der le fruit de la vente à RDM Tanafili pour continuer les acquisitions de champs et de chèvres pour les familles de Tajaé. Mieux qu'un « commerce équitable ! »... puisqu'aucun euro ne s'échappera dans la nature. Du circuit intégralement fermé ! Près de 120.000 francs ont été ainsi remis aux femmes, à la satisfaction générale. Avec, pour les femmes, le bénéfice supplémentaire d'éviter les kilomètres pour se rendre au marché, de longues heures en plein soleil sans garantie de vente, du temps gagné pour vaquer à d'autres occupations ou simplement se consacrer à leurs familles, ou pourquoi pas, se reposer.

Aujourd'hui, la vente a déjà rapporté 700 euros, soient 458.000 Fcfa qui seront réinvestis dans la chaîne.

Des hommes, des femmes et des enfants commencent à avoir des perspectives pour demain : préparer la terre, l'ensemencer et ensuite attendre la première récolte... ou engraisser des chèvres pour le lait et la viande.

RDM Tanafili ne perd pas de vue qu'il s'agit d'un commencement, de moyens donnés pour accéder à l'autosuffisance alimentaire, mais le chemin est encore long qui mène à la liberté.

Françoise Houët

Du 19 au 28 mars : une visite de travail très dense....



Le Ministre Abdou Daouda recevant la délégation de RDM Tanafili

Avant le lancement officiel, Madame Dominique Torrès, Présidente de RDM International et Présidente d'Honneur de RDM Tanafili a été reçue successivement par le Ministre de la Communication et Porte-parole du Gouvernement, M. Mohamed Ben Omar, le Ministre de la Compétitivité Nationale et de la Lutte contre la Vie Chère, M. Abdou Daouda et le Ministre de la Justice, M. Dagra Mamadou. Elle a partagé un déjeuner avec le Dr Mounkaïla Abdo Louali Serici con-



Le Ministre Ben Omar Mohamed recevant la délégation de RDM Tanafili

seiller technique du Ministre de la Culture, des Arts et Loisirs, chargé de la Promotion de l'Entrepreneuriat artistique, lequel, au nom du Ministre, lui a remis un souvenir du Niger.

Madame Torrès a été également reçue par Monsieur Alain Holleville, Ambassadeur de France et a répondu aux sollicitations des médias télévisuels et radiophoniques nigériens, après avoir pré-enregistré à Paris une interview diffusée sur RFI lors de son séjour.